

LES PRISONNIERS DE GUERRE COLONIAUX DURANT L'OCCUPATION EN FRANCE

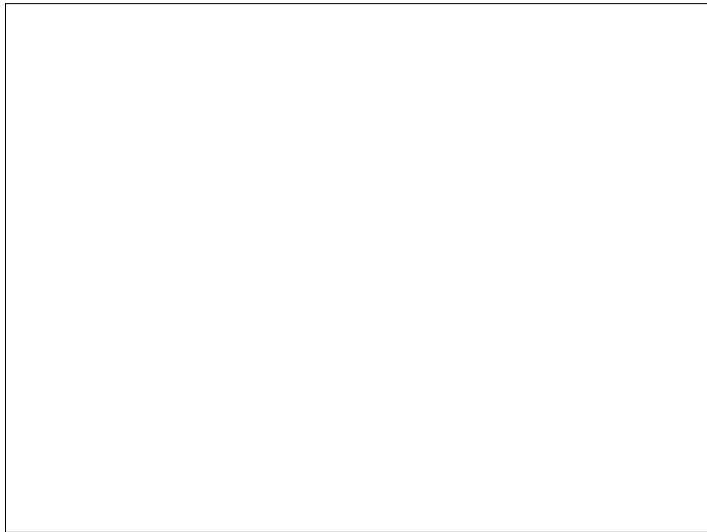
par
Armelle Mabon,
assistante sociale
et historienne,
Institut régional
du travail
social (IRTS)
de Bretagne,
Lorient*

Après la défaite de 1940, près de 70 000 prisonniers coloniaux de toutes origines sont détenus dans des Frontstalags en France. À partir de 1943, le III^e Reich a besoin de tous ses soldats sur le front de l'Est et exige de Vichy que des soldats métropolitains gardent leurs propres troupes ; une situation aussi absurde qu'infamante que des officiers et sous-officiers acceptent pourtant. Dans le même temps, d'autres Français habitant à proximité des camps organiseront des filières d'évasion pour ces soldats coloniaux. Solidarité des uns, compromissions honteuses des autres... la situation singulière des prisonniers coloniaux illustre parfaitement l'extraordinaire dualité de la période.

S'il est un aspect de la Seconde Guerre mondiale que notre mémoire nationale a occulté, c'est la captivité. Il faut bien avouer qu'elle représente la honteuse défaite et qu'il semble vain de s'appesantir sur les souffrances de ces hommes, de ces femmes, de ces familles, ou de cerner les conséquences sociologiques, économiques et psychologiques de cette longue et massive captivité. Pourtant, il est de notre devoir et il est urgent, plus de soixante ans après, de signifier notre reconnaissance, notre compréhension, notre curiosité sur cette impasse. Mais que dire alors de la captivité des combattants oubliés, originaires des colonies ? Nous ne savons rien. Les anciens prisonniers français se demandent ce qui a pu leur arriver car, du jour au lendemain, tous les prisonniers "de couleur" ont disparu des stalags allemands. Beaucoup pensent qu'ils ont été supprimés. Il faut dire que les Allemands n'étaient pas tendres avec les soldats noirs. Ils éprouaient un sentiment de haine à leur rencontre depuis l'occupation de la Rhénanie par les troupes coloniales en 1919. Les Nord-Africains, eux, bien que souvent malmenés, ont bénéficié toutefois d'un traitement de faveur, avec à la clef une propagande active des nazis contre le colonialisme français. Durant les combats de 1940, de valeureux soldats coloniaux ont été victimes d'atrocités dont les récits poignants sont consignés dans le magnifique livre de Maurice Rives et Robert Diétrich, *Héros méconnus. Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*⁽¹⁾.

1) - Édité par l'association française Frères d'armes, Paris, 1993.

*Auteur de *Les assistantes sociales au temps de Vichy. Du silence à l'oubli*, L'Harmattan, 1995, et d'une thèse soutenue en 1998 (université Paul-Valéry de Montpellier) : *L'action sociale coloniale en Afrique-Occidentale française du Front populaire à la loi-cadre (1936-1956). Mythes et réalités*, à paraître aux éditions L'Harmattan.



22 octobre 1941.
fête de l'Aïd-el-kebir.
Frontstalag 222, Bayonne.
© Dauchez.

Après la débâcle, alors que les Allemands préfèrent maintenir en France une grande partie des prisonniers coloniaux et envisagent de séparer les “races” dans les stalags, la sous-commission des prisonniers de guerre de la délégation française de la commission d'Armistice attire l'attention de la commission allemande sur la situation particulièrement pénible dans laquelle vont se trouver, dès les premiers froids, les militaires “indigènes coloniaux”, particulièrement affectés par l'éloignement et la rupture complète de toute relation avec leur famille. La sous-commission demande qu'ils puissent bénéficier soit d'un congé de captivité qui permettrait de les renvoyer dans leur pays d'origine, soit être transportés et internés dans des régions dont le climat présente pour eux moins de danger que celui de l'Allemagne⁽²⁾. La réponse de la commission allemande est immédiate, non pas pour accorder un congé de captivité mais pour réexpédier ces prisonniers en France dans les *Frontstalags*⁽³⁾. Quelques centaines d'entre eux – essentiellement des Nord-Africains – restent en Allemagne. La singulière trajectoire de ces combattants nous éclaire sur l'incroyable solidarité d'une partie de la population locale et sur la compromission de l'État vichyste à partir de 1942, une dualité qui caractérise cette période trouble.

LARGES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT ENTRE NOIRS ET NORD-AFRICAINS

En avril 1941, plus de 69 000 prisonniers “indigènes” sont répartis dans vingt-deux *Frontstalags* en France (*voir carte p. 18*) : 43 973 Nord-Africains ; 15 777 “Sénégalais” (en réalité des Africains de toutes origines) ; 3 888 Malgaches ; 2 317 Indochinois ; 380 Martiniquais ; 2 718 classés “sans race”⁽⁴⁾. En mars 1942, l'effectif des

2)- AN F9 2959. Wiesbaden, note n° 3690/PG du 9 septembre 1940 de la sous-commission des prisonniers de guerre, commission d'Armistice pour la commission allemande d'Armistice, signée Chauvin.

3)- Camps de prisonniers de guerre situés à l'extérieur du Reich. Il en existait en France et en Pologne.

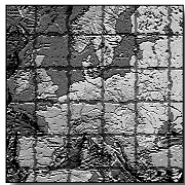
4)- SHAT (Service historique de l'armée de terre) 2P78, secrétariat d'État à la Guerre, direction des Prisonniers de guerre, 3 juillet 1942. Rapport d'ensemble sur les Frontstalags.

5)- DU : *dienstunfähig*, malade inapte au travail.

6)- SHAT 2P78. Rapport d'ensemble sur les Frontstalags, 3 juillet 1942.

7)- SHAT 2P78. Rapport daté du 23 juin 1943.

8)- La Syrie fut le premier territoire disputé par les FFL. La politique de collaboration de Vichy a permis l'envoi de renforts dans ce territoire et le ravitaillement des forces de l'Axe.



Les prisonniers qui restent dans les Frontstalags intègrent majoritairement des détachements de travail pour le charbonnage, les travaux agricoles, forestiers et de terrassement. Des prisonniers "indigènes" travaillent également dans les usines d'armement.



Frontstalags compte 43 944 prisonniers, dont 39 692 ont été contrôlés : 13 754 Algériens ; 4 357 Tunisiens ; 7 364 Marocains ; 9 213 Sénégalais ; 2 248 Indochinois ; 456 Martiniquais ; 1 969 Malgaches ; 331 Français, soit une différence de 24 606 prisonniers par rapport aux 68 500 recensés en octobre 1941, ce qui s'explique par la libération d'au moins 12 000 Nord-Africains, 8 975 prisonniers réformés ou déclarés "DU"⁽⁵⁾, 150 prisonniers décédés, 1 000 hospitalisés ; les 2 481 manquant sont sans doute des évadés⁽⁶⁾. En mai 1943, il reste encore 23 141 Nord-Africains et 13 610 autres coloniaux dont 8 823 Sénégalais, 2 212 Malgaches, 2 055 Indochinois, 520 Martiniquais⁽⁷⁾. Ces quelques chiffres nous apportent des éléments de réponse quant à l'évolution de la captivité de ces prisonniers d'outre-mer.

En raison des événements militaires en Syrie⁽⁸⁾, un accord intervenu en novembre 1941 permet la libération de 10 000 prisonniers nord-africains. Ces mesures, jugées discriminatoires par les prisonniers coloniaux, auront un impact considérable sur leur moral, d'autant que les anciens combattants de la guerre de 1914-1918 et les pères de familles nombreuses n'ont pu prétendre aux libérations annoncées. La plupart des Nord-Africains regagnent leur pays en

décembre 1941, après un hébergement au camp de Fréjus ou à Clermont-Ferrand, où une propagande en faveur du maréchal Pétain et de la révolution nationale leur est dispensée, les Français craignant particulièrement les discours nationalistes des Allemands.

Quant aux prisonniers réformés ou mis en congé de captivité originaires d'Indochine ou de Madagascar, ils ne peuvent regagner leur territoire, en raison du

manque de liaisons maritimes. Coincés en zone Sud, ils seront désignés comme "militaires indigènes coloniaux rapatriables" (MICR) et leurs rangs ne feront que grossir – on en comptera près de 16 000 en 1943 – lorsque toutes les liaisons maritimes avec les colonies seront suspendues en novembre 1942. Les plus malades sont décrits dans des rapports de l'administration française comme "*les déchets définitifs*" ou "*les irrécupérables*". Des tentatives de transfert par bateau se sont soldées par un échec, le gouvernement de Vichy ne voulant pas demander l'autorisation aux puissances alliées, alors que les Allemands et les Italiens sont favorables au rapatriement d'une partie des grands malades.

Ceux qui restent dans les Frontstalags intègrent majoritairement des détachements de travail pour le charbonnage, les travaux agri-

LES FRONTSTALAGS EN FRANCE À LA FIN DE L'ANNÉE 1941

Source : *Cahiers de l'AMCB*, n° 1, 1995.

coles, forestiers et de terrassement. Des prisonniers "indigènes" travaillent également dans des usines d'armement, en violation des principes de la Convention de Genève. Leur plus grande ennemie, c'est la tuberculose, qui décime des baraquements entiers. Les Allemands acceptent d'ailleurs facilement les réformes sanitaires afin d'éviter le plus possible la contamination. Une aubaine pour les services médicaux français, qui peuvent user de la supercherie pour favoriser le départ en zone Sud de nombreux prisonniers.

DES FILIÈRES D'ÉVASION SONT ORGANISÉES

On signale peu de représailles ; il faut dire que les sentinelles allemandes sont en général des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, plus à même de comprendre le sort des prisonniers et relativement bien disposés à leur égard, même si le régime

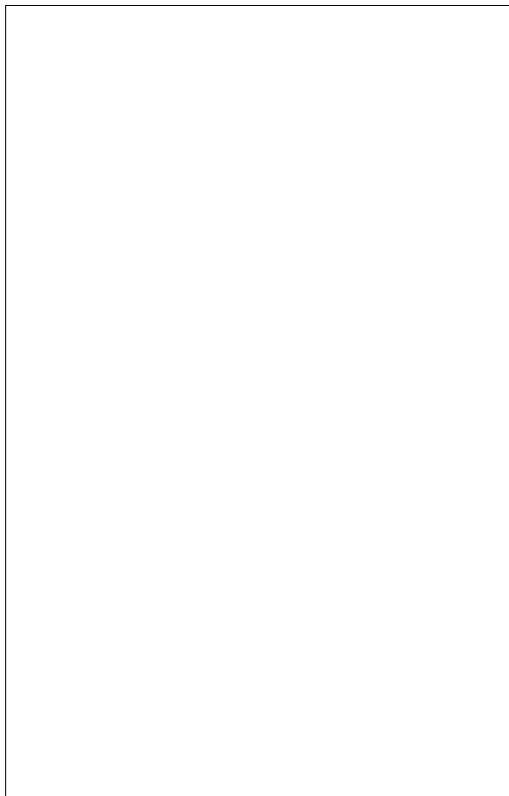
de travail est très dur. Les prisonniers de guerre qui travaillent perçoivent un petit salaire de l'ordre de 8 francs par jour. Ils bénéficient de colis de la Croix-Rouge ou de nombreuses associations d'entraide, comme les Amitiés africaines. Toutefois, le ravitaillement que doit fournir l'administration française est loin d'être suffisant, comme l'attestent des courriers de préfets évoquant les prisonniers de guerre affamés, vêtus de haillons et sans chaussures. Dès leur arrivée dans les *Frontstalags*, la population locale tente souvent de leur apporter un peu de réconfort et de nourriture, malgré les menaces des autorités. Cette solidarité n'a pas fait défaut pour les évasions qui, sans cette complicité, sont vouées à l'échec, les évadés étant trop facilement reconnaissables.

Des filières d'évasion s'organisent, telle celle du docteur Houmel à Remiremont, dans les Vosges, qui parvient à faire admettre des tirailleurs à l'hôpital, d'où ils sont pris en charge par du personnel hospitalier et par des employés de chemin de fer pour partir vers la zone Sud ; dans la Nièvre, en novembre 1941, le réseau Homère, dirigé par le sous-lieutenant Molveau, comptabilise 600 militaires originaires

d'outre-mer ; dans la région de Besançon, le docteur Van Dooren aide les évadés à franchir la ligne de démarcation⁽⁹⁾. À Épinal, la famille Jullet se mobilise pour envoyer le maximum de prisonniers en zone Sud. Le témoignage d'Yvonne Jullet, alors âgée de seize ans, en dit long sur l'abnégation et le courage de quelques Français (*voir encadré p. 20*). La prise de risque est réelle. Les organisateurs de cette filière – le couple Perrin – ont été arrêtés par les Allemands. Mme Perrin ne surviva pas aux tortures et à la déportation.

Un évadé du *Frontstalag* 121 qui bénéficia de l'aide de la famille Jullet, le sergent Mademba Dia, du 12^e régiment de tirailleurs sénégalais, nous a également apporté son témoignage : fait prisonnier le 19 juin 1940 à Beaufremont, dans les Vosges, il est successivement interné à Neufchâteau, à Chaumont, à Rambervilliers et à Épinal, d'où il s'évade le 31 décembre 1940. Le

9)- Maurice Rives et Robert Diétrich, *Héros méconnus*, op. cité, p. 286.



Réception d'une livraison de la Croix-Rouge. *Fronstalag* 222. Bayonne. © Dauchez.

RÉSISTANCE EN FAMILLE

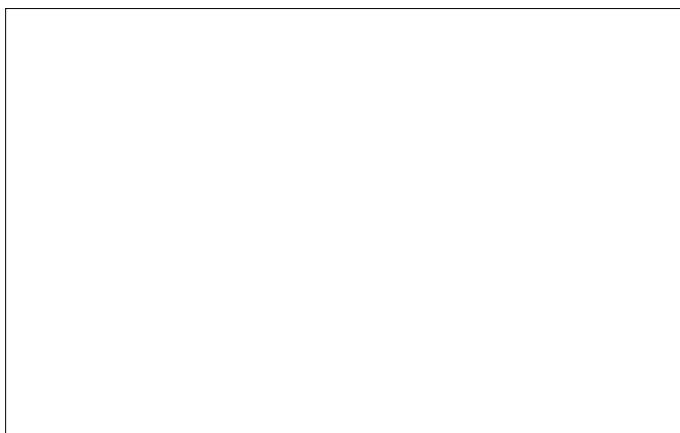
“Notre adresse devait circuler dans les camps, car tous les jours des évadés arrivaient à la maison. Au début, les vêtements de mon père ont tous été donnés aux prisonniers. Quand ils ont été épuisés, nous avons essayé d'en collecter dans le quartier. Bien que très peu coopératifs, nos voisins ne nous ont heureusement pas dénoncés. Ce travail d'aide à l'évasion des prisonniers était effectué par toute la famille présente à la maison, il a pu être réalisé surtout grâce à nos parents, qui étaient en première ligne et dépensaient sans compter leur énergie et leur argent. [...]

“L'organisation allemande se renforçant, il fallut faire des faux papiers avec les moyens du bord, le résultat n'était pas extraordinaire mais suffisant. Pour circuler librement, il leur fallait un certificat de démobilisation et une carte d'identité civile. Plus tard, les réseaux d'aide aux évadés s'organisant, mon père put se procurer les vrais timbres ou cachets officiels de la préfecture, de la mairie et du commandement militaire, ainsi que des cartes d'identité et des papiers officiels vierges. Tout ce matériel, fourni par des fonctionnaires complices, nous permettait de réaliser de vrais-faux papiers.

“Chez nous, les tâches se répartissaient comme suit : mon père, travaillant à la SNCF, organisait avec ses collègues le transport des prisonniers vers différentes destinations de France. Ils fournissaient gratuitement les billets de chemin de fer et prélevaient sur leur salaire de cheminot le pécule destiné au voyage des prisonniers démunis. Ma mère cuisinait, cousait les uniformes pour les transformer, les teignait pour en faire des vêtements civils, changeait les boutons de l'armée, trop repérables. Plus tard, grâce à mon père, plusieurs associations nous fournirent des vêtements civils, cela nous permit de respirer un peu, le travail fastidieux de teinture risquait de nous mettre en difficulté au cours des innombrables perquisitions inopinées que nous subissions régulièrement.

“Ma sœur Rose, en plus des tâches ménagères pour aider ma mère, réalisait les vrais-faux papiers, et quand ma sœur Lucienne et moi étions débordées, elle convoyait aussi les évadés. Le travail principal de Lucienne et moi était de convoyer les prisonniers jusqu'à la gare de triage, où ils étaient pris en charge par mon père et ses collègues...”

*Témoignage d'Yvonne Joly, née Jullet,
transmis à l'auteur*



Prisonniers du camp d'Épinal en compagnie d'une voisine et d'une employée du Secours national. © Jeanne Joly.

10)- Rapport daté du 5 juin 1967, transmis à l'auteur par M. Dia.

11)- AD Maine-et-Loire, 97W38. Communiqué de la Feldkommandantur, Angers, 4 mars 1941.

12)- AD Maine-et-Loire, 97W38. Note du 14 avril 1941.

mur d'enceinte étant infranchissable, il faut se faire désigner comme homme de corvée pour avoir des chances de fuir en pleine ville. Durant ses corvées, Mademba Dia prend contact avec les civils employés au dépôt, qui le dirigent vers Rose Juliet. Profitant d'un jour brumeux,

il quitte les rangs pour se mêler aux passants avant de se cacher à l'endroit indiqué par Rose. Celle-ci lui a préparé des vêtements civils et une feuille de démobilisation, avant de le conduire à Dole, d'où il rejoindra une ferme à Jussey avant le franchissement de la ligne de démarcation. Le petit groupe est interpellé par une patrouille allemande, mais grâce à sa feuille de démobilisation et après quelques jours passés en prison, il est expulsé vers la zone libre. Il rejoint un Centre d'accueil pour évadés à Lyon, qui le dirige sur Fréjus⁽¹⁰⁾. Soixante ans après ces événements, Fama Mademba Dia et Yvonne Juliet ont pu se retrouver, non sans émotion.

À SAUMUR, À RENNES, ON BRAVE AVEC SUCCÈS L'OCCUPANT

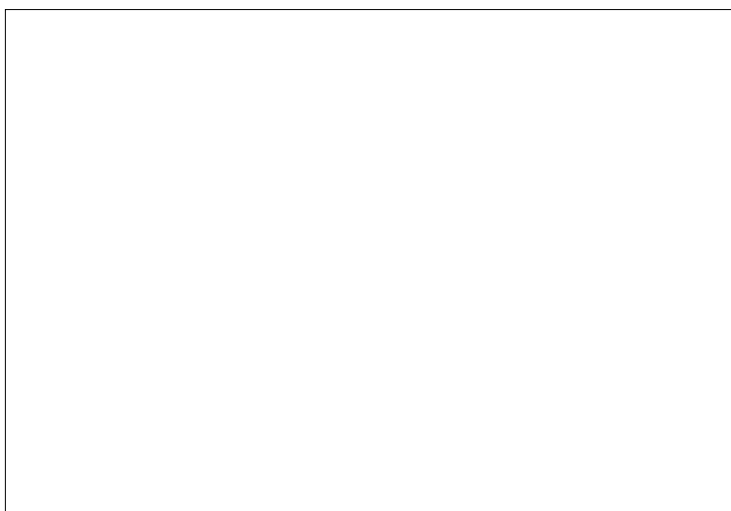
En mars 1941, plus de cent prisonniers s'enfuient du *Frontstalag* 181 de Saumur. Les Allemands sont convaincus de la complicité de la population. Dans un premier temps, la *Feldkommandantur* surveille de très près tous les "hommes de couleur" du département. Ceux qui sont surpris sans leur carte de légitimation sont immédiatement arrêtés. Les personnes hébergeant ou fournissant une aide quelconque à des "hommes de couleur" qui ne sont pas en règle sont punies selon les règles du Conseil de guerre⁽¹¹⁾. Les occupants suspectent quelques personnalités saumuroises d'organiser une filière d'évasion, notamment M^e Anis, président de la Croix-Rouge. Une note du cabinet du préfet montre le courage de certains fonctionnaires lorsque le commandant Von Gall, du *Frontstalag* 181, leur ordonne de faire des recherches pour retrouver les évadés : "*J'ai assuré l'officier allemand que je ferai personnellement toute diligence pour essayer de faire retrouver ces évadés, mais mon honneur de Français m'interdisait de livrer ces malheureux s'ils venaient à être découverts.*"⁽¹²⁾

Le maire de Saumur se retrouve dans une situation des plus inconfortables, coincé entre les exigences des autorités allemandes et l'attitude courageuse de ses administrés. Il est contraint de publier par voie de presse un appel à la population prévenant que du fait des nombreuses évasions, la ville de Saumur devra verser 500 000 francs à la caisse de la *Kommandantur*. Ces sommes sont à prélever auprès de la population – sur les bases de la contribution immobilière – de manière que chacun ait bien conscience de l'amende ; elles seront d'abord versées à titre de dépôt, avant de tomber à la discrétion du Reich en cas d'évasion ou d'action hostile contre les Allemands⁽¹³⁾.

À Rennes, Mme Jan profite de son rôle d'assistante sociale bénévole au Devoir national pour travailler à l'organisation d'évasions. Aux internés décidés à s'enfuir, elle remet cartes d'identité, costumes et colis. Elle confectionne d'abord elle-même les fausses cartes, puis bénéficie de complicités dans la police. En général, les prisonniers s'évadent en revenant de leur travail. Au camp de la Marne, des Africains ont construit un tunnel sous leur baraque. Les prisonniers, mis au courant des activités de Mme Jan, viennent à son domicile. Elle les cache, les nourrit et leur fournit le nécessaire à leur évasion ; toujours vêtue de son costume d'assistante, elle les conduit au train, à la barbe des occupants, et ne les quitte que lorsque le convoi démarre. Elle les fait passer pour des prisonniers réformés qui doivent rejoindre l'hôpital Villemein à Paris. Les évadés se rendent alors dans la capitale, au 8, rue Bossuet, dans un centre d'accueil clandestin. À leur arrivée, on change leur carte d'identité et leurs vêtements, qui sont aussitôt renvoyés à Mme Jan⁽¹⁴⁾.

13)- *LOuest*, 11 mars 1941.

14)- Informations tirées d'un article de Gilbert Lebrun, rédacteur en chef du *Renmais*, intitulé "États de service de Mme Jan, assistante du Devoir national" (juin 1994).

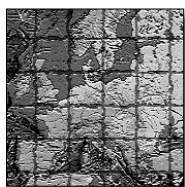


15)- Cette décoration a été créée le 20 août 1926 au titre de la guerre de 1914-1918 et étendue à la guerre de 1939-1945, par décret n° 59.282 du 7 février 1959 (JO du 13 février 1959).

Signalons ici que la médaille des Évadés⁽¹⁵⁾ a été remise à une petite centaine de combattants coloniaux. Ce nombre sous-évalue l'ampleur des évasions et des complicités. Par ignorance des textes réglementaires ou par restriction des attributions, la plupart des évadés n'ont pas été récompensés. Des années après ces événements, l'absence de reconnaissance de leurs actes de bravoure laisse une profonde blessure, avivée par la trahison de l'État français.

LES PRISONNIERS COLONIAUX VICTIMES DE LA COLLABORATION D'ÉTAT

Vient alors janvier 1943. L'Allemagne, en difficulté sur le terrain militaire, a besoin de combattants pour aller au front et doit faire appel aux sentinelles des Frontstalags. Le 7 janvier, le commandant en chef des Forces militaires en France exprime son intention de remplacer les sentinelles allemandes par des Français. Le motif invoqué – adoucir le sort des prisonniers coloniaux – n'est évidemment qu'un prétexte. L'occupant se propose d'« employer, pour les travaux à effectuer en territoire occupé, un important contingent d'hommes de couleur prisonniers dans les camps (Frontstalags) du territoire occupé. Toutefois un tel adoucissement du sort de ces prisonniers noirs ne pourrait se réaliser que sous les conditions suivantes :



En mars 1941,

plus de cent prisonniers s'enfuient

du Frontstalag 181 de Saumur.

La Feldkommandantur surveille

de très près tous les hommes

“de couleur” du département.

Ceux qui sont surpris

sans leur carte de légitimation

sont immédiatement arrêtés.

“1°) il serait nécessaire que le gouvernement français s'engageât à fournir le personnel indispensable pour assumer la responsabilité de la surveillance de ces travailleurs noirs prisonniers ;

“2°) il faudrait que le gouvernement français s'engageât également à se saisir, avec ses propres moyens, des prisonniers noirs qui s'échapperaient de leurs chantiers et à les remettre aux mains du Commandant en chef des Forces militaires en France.”⁽¹⁶⁾



La réponse du gouvernement français ne se fait pas attendre car, dès le 11 janvier 1943, l'ambassadeur de France, secrétaire d'État délégué du gouvernement français dans les territoires occupés, donne son accord sans aucune réserve : “J'ai porté cette communication à la connaissance du Chef du Gouvernement et je suis chargé de vous faire savoir que le Gouvernement français est entièrement d'accord pour l'emploi de ces prisonniers ; il est disposé, d'autre part, à en faire assurer la surveillance.

16)- AN F9 2883 et SHAT 3P84, dos. 2, Lettre pour Monsieur l'Ambassadeur de Brinon.

“Le Ministre des Colonies, prié de se mettre en rapport avec moi à ce sujet par M. Le Chef du Gouvernement, doit me fournir des précisions sur les modalités que je ne manquerai pas de porter à votre connaissance dès que je les aurai reçues.”⁽¹⁷⁾

C'est également en janvier 1943 que Maurice Pinot est révoqué du Commissariat général aux prisonniers de guerre et aux familles de prisonniers de guerre – créé en septembre 1941 – pour être remplacé par André Masson, acquis à la politique de collaboration⁽¹⁸⁾. Les prisonniers de guerre coloniaux et nord-africains sont donc malgré eux des victimes de la collaboration d'État, car il s'agit bien de remplacer les sentinelles allemandes par un encadrement français et non d'adoucir les conditions de détention. L'acceptation d'une telle demande par le chef du gouvernement Laval et par le secrétaire d'État aux Colonies représente certainement un fait unique dans l'histoire militaire contemporaine, et jette un trouble manifeste chez certains officiers. Avant que cette opération soit généralisée à tous les *Frontstalags*, seuls les camps de Nancy et de Vesoul sont désignés pour cet encadrement français, nécessitant un effectif de 34 officiers et de 119 sous-officiers⁽¹⁹⁾. Le colonel Danatan-Merlin, suite à une inspection au *Frontstalag* 194 de Nancy du 16 au 20 février 1943⁽²⁰⁾, exprime ses réserves et ses craintes (*voir encadré ci-contre*).

MALAISE ET DÉCONVENUE CHEZ LES NOUVEAUX GEÔLIERS

Les cadres se recrutent, selon le principe du volontariat, dans l'armée coloniale devenue disponible du fait de la démobilisation de l'armée d'Armistice. Mais leur nombre devient vite insuffisant, d'autant que les Allemands ne cessent de réclamer de nouveaux contingents de “prisonniers de couleur” pour travailler. Le gouvernement de Vichy propose alors aux autorités allemandes que le personnel de surveillance français soit prélevé parmi les fonctionnaires coloniaux prisonniers de guerre et, pour compléter l'encadrement, par désignation d'office auprès des sous-officiers de l'armée d'Armistice.

Il justifie cette collaboration en précisant que les cadres ne remplacent pas les sentinelles allemandes, ni ne remplissent les fonctions de contremaîtres, leur rôle consistant à maintenir le bon ordre et la discipline des unités de travailleurs. Or, il se trouve que ces travailleurs sont prisonniers et qu'aux yeux des Allemands, ces cadres en assurent effectivement la garde, ainsi que le rappellent expressément les consignes détaillées dans une note de service de l'*Oberstleutnant* commandant le *Frontstalag* 194 (Nancy), datée du 15 février 1943, au sujet des *Kommandos* de prisonniers de guerre sous surveillance française.

17)- AN F9 2883 et SHAT 3P84, dos. 2., *Lettre destinée à Monsieur le Commandant en Chef des Forces militaires en France*.

18)- Jean Védrine, Dossier *PG-Rapatriés, 1940-1945*, 2^e édition, 1987, p. 10.

19)- SHAT 3P84, dos. 2, mai 1943.

20)- SHAT 2P78, dos. 1.

21)- SHAT 2P78, dos. 2.

22)- SHAT 2P78,
*Le Gouverneur des Colonies
de Bournat à Monsieur
l'Ambassadeur de France
Scapini, le 27 septembre 1943.*

Cette note indique les devoirs du chef de *Kommando* – la préoccupation principale de l'officier français de contrôle étant de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute évasion de prisonniers⁽²¹⁾. Rien de moins qu'un travail de sentinelle. Ce que dénonce l'ambassadeur aux prisonniers, Georges Scapini, qui semble avoir été écarté des négociations. Si ce dernier peut admettre une influence bénéfique sur le moral fragile des "indigènes" et un dévouement des cadres à

leurs hommes, il souligne que le remplacement des sentinelles allemandes par des cadres français remet en cause le statut des prisonniers de guerre.

C'est souvent en arrivant dans les *Frontstalags* que les officiers et sous-officiers se rendent compte qu'ils doivent se mettre à la disposition de l'autorité occupante, pour garder non pas des travailleurs libérés, mais bien des prisonniers appartenant à leur armée. Leur moral est aussi atteint par ce retour inopiné à la vie militaire, du moins pour ceux qui ont été démobilisés et rendus à la vie civile. Ceux qui étaient prisonniers en Allemagne se considèrent sans doute plus chanceux, d'autant qu'ils espèrent à cette occasion être libérés – espoir qui sera vite déçu. De plus, les promesses d'indemnisation ne sont pas suivies d'exécution. La rémunération des cadres s'échelonne, selon les détachements, de 25 à 50 francs par jour ; elle peut atteindre 75 francs dans certains détachements privilégiés⁽²²⁾. Leur malaise et leur déconvenue sont d'autant plus profonds que la population locale leur manifeste une grande hostilité. Ainsi, peu de temps après leur arrivée à Vesoul, des tracts ont été

DES OFFICIERS FRANÇAIS GEÔLIERS DE LEURS PROPRES SOLDATS

"Du point de vue strictement militaire, cette nouvelle formule semble assez particulière et dans tous les cas inédite, l'expérience dira ce qu'il y a lieu d'en attendre. D'ores et déjà, l'attention peut être attirée par le fait suivant : des cadres français de l'armée active, qui n'étant pas prisonniers sont libres, vont être appelés à assurer la garde de leurs propres soldats, prisonniers des Allemands. "Il semble inutile d'insister sur le caractère anormal que pourra représenter une situation aussi particulière et sur l'étendue de la responsabilité qu'auront à prendre les cadres appelés à participer à une semblable expérience. Responsabilité non seulement vis-à-vis des autorités allemandes, mais aussi vis-à-vis des prisonniers eux-mêmes et qui peut ne pas être sans danger.

"N'y a-t-il pas lieu de craindre en effet que des indigènes soient amenés, au bout de très peu de temps, à constater que leurs anciens officiers sont tout simplement devenus leurs propres geôliers ? N'y a-t-il pas lieu de craindre que cette constatation ne soit, pour l'avenir, grave de conséquences et que le prestige français n'ait un peu plus à souffrir ? [...] En fait, rien ne semble devoir être modifié en ce qui concerne le régime des prisonniers qui changent tout simplement de gardiens, lesquels gardiens sont maintenant français. [...]"

*Colonel Danatan-Merlin,
Frontstalag 194 de Nancy, février 1943*

répandus, ainsi libellés : *“Prenez patience, les fayots de la débâcle sont arrivés.”* La lettre d'un cadre fait état de la vive réaction de la population vésulienne après qu'un colonial a été frappé par un sous-officier⁽²³⁾. Les cadres ont cru, à tort, à une mission temporaire et à la relève des prisonniers.

DOULOUREUSE DISTINCTION

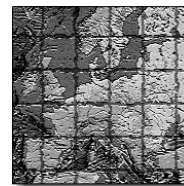
Avec l'arrivée de cadres français, les prisonniers coloniaux, quant à eux, ont pu espérer un changement notable de leur situation et une libération prochaine. Mais ils savent qu'ils ont été trahis et n'admettent pas le comportement parfois zélé de ces sous-officiers. Ils en appellent à l'Histoire et à la justice pour dénoncer ce racisme :

“Non seulement nous, gens de couleurs, n'avons bénéficié d'aucun des accords qui ont rendu à leurs foyers de très nombreux prisonniers de race blanche, mais encore ce sont maintenant des Français blancs qui nous gardent en captivité. Il est douloureux de souffrir des effets d'une telle distinction.”⁽²⁴⁾

Afin d'éclaircir la situation, Georges Scapini revendique le congé de captivité pour l'ensemble des prisonniers coloniaux. Il ne sera pas entendu. En octobre 1943, 4 600 prisonniers sont concernés par l'encadrement français (50 officiers et 430 sous-officiers) et la perspective d'un encadrement généralisé se profile, nécessitant, à raison de deux officiers et dix sous-officiers pour 150 hommes, la présence de 358 officiers et 1 790 sous-officiers, ce qui sera impossible à mettre en place, compte tenu de l'encadrement nécessaire pour les GMICR (Groupements de militaires indigènes coloniaux rapatriables) de la zone Sud. Le bilan effectué par le chef du service central de l'encadrement en zone Nord, après dix mois de fonctionnement, est éloquent. Sa préoccupation majeure demeure la libération et le moral des cadres ; le ressentiment des prisonniers n'est pas évoqué : *“À la suite des accords intervenus touchant l'encadrement des prisonniers indigènes par des Français, l'expérience de près d'une année a démontré le bien-fondé d'une semblable organisation pour améliorer, dans le vrai sens de l'esprit français, la vie morale et matérielle de nos tirailleurs en captivité.”*

“Touchant les résultats escomptés en matière de libération de nos cadres, nos espoirs ont été déçus. Or, étant donné d'une part que le but poursuivi était d'obtenir la libération d'un grand

23)- SHAT 3P84, dos. 3.
Transmission de deux lettres de cadres français de Vesoul, 6 mai 1943.



*Le gouvernement de Vichy
propose aux autorités allemandes
que le personnel de surveillance français
soit prélevé parmi les fonctionnaires
coloniaux prisonniers de guerre
et, pour compléter l'encadrement,
par désignation d'office auprès
des sous-officiers de l'armée d'Armistice.*



24)- AN F9 2258, Lettre de l'Adjudant-Chef Gernet, Frontstalag 194 à Monsieur Scapini, Nancy, le 21 août 1943.

nombre d'officiers et de sous-officiers et que, d'autre part, l'effort demandé aux cadres "prêtés" ne peut être maintenu indéfiniment en raison des difficultés d'ordre moral qu'ils éprouvent, il est nécessaire qu'un résultat tangible soit obtenu soit par la transformation des prisonniers indigènes [sic], soit par la libération des cadres promis.

"Si aucune de ces deux satisfactions ne devait être acquise, dans un délai acceptable, il y aurait lieu de suspendre l'encadrement de tous les nouveaux détachements et s'il le fallait, préparer le retour à l'ancien état de choses, en opérant le repli total de nos cadres actuels."⁽²⁵⁾

25)- SHAT 2P78, dos. 2.

26)- SHAT 3P84, dos. 2, Compte-rendu du 13 juin 1944 du Service central de l'encadrement des travailleurs indigènes en zone Nord, signé Daveau.

UN DERNIER AFFRONT, UN DÉNOUEMENT TRAGIQUE

À partir de 1944, la dissidence et les contacts avec la Résistance s'amplifient. Des camions de résistants "enlèvent" des détachements, selon l'expression des autorités françaises. Quelques cadres français s'évadent avec leurs prisonniers, au point que les Allemands décident de rappeler dans l'enceinte des *Frontstalags* un grand nombre de détachements, notamment dans la région de Charleville et de Vesoul. Mais ceci implique que prisonniers coloniaux et per-

sonnel d'encadrement se retrouvent les uns et les autres en détention, qu'ils partagent le même sort. Pour éviter cette dangereuse assimilation, les autorités françaises argumentent auprès des Allemands afin d'obtenir une certaine forme de liberté pour les cadres, mais espèrent surtout la mise en place⁽²⁶⁾ de nouveaux *Kommandos* nécessitant un encadrement. C'est donc maintenant les Français qui sont amenés à demander le remplacement des sentinelles ennemies par leurs officiers ; le piège de la collaboration fonctionne parfaitement. L'armée coloniale – des officiers aux soldats – devra subir cette suprême injure jusqu'à la fin des hostilités.

Durant la débâcle allemande, des prisonniers coloniaux sont retransférés en Allemagne alors que beaucoup d'autres rejoignent les maquis pour participer à la Libération. Les ex-prisonniers ne connaî-



Cuisiniers, malgache et algérien, du commandant du camp d'Épinal. © Jeanne Joly.

tront pas l'allégresse de la reconnaissance. Les Indochinois ne retrouvent pas leur terre avant plusieurs années, les Nord-Africains sont épiés par crainte de nationalisme. Quant aux Africains, ils subissent à nouveau un affront tragique. Les premiers rapatriements sur l'AOF ont lieu à la fin de novembre 1944. Dès leur arrivée à la caserne de Thiaroye, proche de Dakar, les prisonniers réclament ce qui leur est promis depuis leur passage dans les centres de transition avant leur embarquement. Devant les atermoiements de l'administration française, les Africains refusent d'obéir aux ordres. La décision de recourir à la force est prise le 1^{er} décembre. Le bilan officiel fait état de 35 morts et 35 blessés.

Il nous faudra revenir avec précision sur ce grave incident, qui permit au gouverneur général de l'AOF de se montrer défavorable, en temps de paix, au séjour en France des troupes noires, escomptant même que pour l'avenir on renoncerait à les y employer en temps de guerre⁽²⁷⁾. Dont acte. Pour l'heure, ainsi se termine une histoire méconnue où se mêlent les comportements courageux de Français enclins à aider leurs frères d'armes venus de loin, l'attitude d'un régime soudoyé bannissant l'éthique militaire, la fierté de soldats refusant la défaite, et la trahison et le mépris de ceux qui s'estiment les seuls libérateurs. ★

27)- CAOM (Centre des archives d'outre-mer), DAM 3, dos. 8. Propos cités dans le rapport de l'inspecteur général Mérat, 15 mars 1945.



Philippe Dewitte, "Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée"

Dossier *Immigration, la dette à l'envers*, n° 1221, septembre-octobre 1999

Dossier *De la guerre à la décolonisation. La mémoire retrouvée*, n° 1175, avril 1994

Maurice Rives, "Les tirailleurs africains et malgaches dans la Résistance"

Dossier *Mémoire multiple*, n° 1158, octobre 1992

Dossier *Aux soldats méconnus. Étrangers, immigrés, colonisés au service de la France*, n° 1148, novembre 1991

